

27 Mars 2025 Assemblée générale ordinaire de l'EGPE portant sur l'exercice 2024

A 14 heures, en ouverture de cette A.G. l'EGPE a le plaisir d'accueillir Stéphanie DELEPOULLE, présidente de l'association 1 Lettre 1 Sourire dont le but est de permettre aux personnes âgées, souvent en EHPAD, de recevoir des lettres écrites par des enfants. Stéphanie rappelle que selon les « Petits Frères des Pauvres », 530 000 personnes sont actuellement en situation de mort sociale et 2,3 millions de personnes souffrent de solitude en France. Cette belle association a débuté en 2020, au tout début du confinement, où les résidents des EHPAD ont été confinés. Dix cousins étudiants, sensibilisés au syndrome de glissement, ont eu l'idée de demander à leur entourage d'écrire une lettre aux personnes âgées de certains établissements. Plusieurs études scientifiques ont montré que recevoir une lettre, mais aussi l'écrire, améliore la santé physique et mentale, quel que soit l'âge. En trois jours, ils reçoivent 1500 lettres...

1

Aujourd'hui 1 Lettre 1 Sourire sollicite les écoles primaires et dans ce contexte, l'EGPE s'est rapprochée de Stéphanie DELEPOULLE dans le cadre des "Ateliers de langage" où des animateurs/trices relisent des courriers envoyés par des collégiens. De plus, lors des sessions d'ateliers de langage dans les maternelles, les animateurs/trices de l'EGPE font s'exprimer les enfants sur la famille, écrivent ces propos recueillis sur le papier à en-tête fourni par 1 Lettre, 1 sourire que les enfants décoorent ensuite. Lors de l'A.G. Stéphanie a sollicité les grands-parents de l'EGPE pour écrire à des collégiens de 5ème en leur narrant un de leurs souvenirs de collègue. Les grands-parents de l'EGPE sont également partants pour écrire des courriers à divers EHPAD avec leurs petits-enfants et la présidente va également en informer la fédération des EGPE.

□

PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mars 2025

Le 27 mars 2025 à 14h30, débute l'Assemblée Générale Ordinaire de l'EGPE portant sur l'exercice 2024, sur convocation de sa Présidente, Régine FLORIN. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les adhérents présents à l'Assemblée, mentionnant les noms de celles et ceux ayant donné un pouvoir. L'Assemblée était présidée par Régine FLORIN, Présidente de l'association, 37 adhérents étaient présents et 24 pouvoirs ont été donnés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 12 des statuts de l'EGPE.

La Présidente précise que le rapport d'activité&financier 2024 a été envoyé par mail aux adhérents avant l'A.G. et que des exemplaires imprimés sont à disposition des présents. Elle donne lecture du rapport moral, soulignant le rôle fondamental joué par les bénévoles investis au sein de l'EGPE et remercie les institutionnels qui ont apporté leur soutien financier notamment à l'organisation du colloque-anniversaire des 30 ans de l'EGPE du 27 novembre 2024.

Le rapport moral est soumis au vote de l'A.G. et adopté à l'unanimité.

Le trésorier de l'association présente le rapport financier en faisant au préalable remarquer que l'exercice 2024 a été marqué par la préparation du colloque des 30 ans de l'EGPE. En conséquence, il souligne des dépenses en augmentation de 35% par rapport à 2023. Elles passent de 31 630 € en 2023 à 42 662€ en 2024. Cette évolution concerne pour l'essentiel les autres services extérieurs impactés par les frais engendrés par les travaux relatifs à l'Observatoire de la Grand-Parentalité sur deux années qui ont abouti à la tenue de ce colloque. Pour rappel les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de l'association sont d'environ 26 000 € dont 15 300 € de loyer des locaux.

Des recettes en diminution par rapport à 2023. De 54 383 € en 2023 elles s'élèvent à 38 242 € en 2024. Cela s'explique par le décalage d'exercice entre les subventions perçues et leur utilisation. Le financement de Malakoff Humanis s'étale sur trois ans (de 2023 à 2025) pour un total de 45 000 €, le solde de 8 500€ sera versé en 2025 après la production du livre blanc. La mairie de Paris n'a versé aucune subvention en 2024, alors que 8 000 € avaient été versés en 2023. Les cotisations et dons des adhérents passent de 15 452 € en 2023 à 12 805 € en 2024, soit une diminution de 17 %. Toutefois on constate l'adhésion de nouveaux adhérents.

2

Valorisation du bénévolat. Comme les années passées, nous avons procédé à la valorisation du bénévolat pour les activités et pour la gestion administrative de l'association. Cela représente un montant de 151 000 €, soit l'équivalent de 8 640 heures annuelles ou de 8 personnes à temps plein valorisé au taux du SMIC.

Un résultat avec un déficit de 2 773 €.

La trésorerie de l'association s'élève, au 31 décembre 2024, à 57 736 € contre 61 556 € en 2023. Cela représente environ deux années de charges courantes.

Le rapport financier est soumis au vote de l'A.G. et adopté à l'unanimité.

Pour la présentation du rapport d'activité, la présidente donne la parole aux différents responsables qui présentent à tour de rôle le bilan 2024 de leur action : l'accueil, l'administration, la ligne d'écoute Allo Grands-Parents, la médiation intergénérationnelle, le groupe de parole "aujourd'hui grands-parents", les Ateliers de langage, les Cafés des grands-parents, les ateliers de psycho-généalogie, les Babalias, le café-actualités et le club-lecture, les ateliers-philos et ateliers d'écriture, la commission "Et Maintenant. Grands-Parents, Petits-enfants, unis pour la planète", le site internet, les réseaux sociaux et les relations avec les institutionnels et les médias.

Le rapport d'activité de l'exercice 2024 est soumis au vote de l'A.G. et adopté à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'élection des membres du conseil d'administration. 2 membres arrivent en fin de mandat et sollicitent le renouvellement de celui-ci :

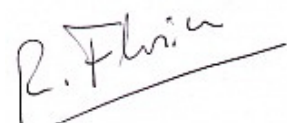
- Vincent COLMET-DAAGE élu à l'unanimité,
- Catherine CAULLIEZ élue à l'unanimité.

3 nouveaux adhérents présentent leur candidature à l'A.G. :

- Françoise DOMENACH élue à l'unanimité
- Nathalie de SAINT-DENIS élue à l'unanimité
- Jacques BLANC élu à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'A.G. ordinaire de l'EGPE étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

A Paris, le 1er avril 2025, Régine FLORIN, Présidente de l'EGPE



PV du Conseil d'administration constitutif du 27 mars 2025

Le 27 mars 2025 à 17h20, à l'issue de l'A.G. ordinaire, s'est tenu le Conseil d'administration constitutif avec les administrateurs élus.

Absentes excusées : Françoise PESKINE, vice-présidente, Armelle LE BIGOT-MACAUX, présidente d'honneur, Elyette JOUBERT, vice-présidente d'honneur, Maguy PORTAL, administratrice.

Le conseil d'administration constitue le bureau :

- | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------------|
| - Présidente | Régine FLORIN | confirmée à l'unanimité |
| - Vice-Présidente | Françoise PESKINE | confirmée à l'unanimité |
| - Trésorier | Daniel MUCKENHIRN | élu à l'unanimité |
| - Secrétaire | Annick RANDJIA | confirmée à l'unanimité |

Les autres membres du conseil d'administration sont :

BLANC Jacques, CAULLIEZ Catherine, COLMET DAAGE Vincent, De Saint DENIS Nathalie,
DOMENACH Françoise, JOZWIAK Nicole, MILLER Joël, PORTAL Maguy, SINEGRE Macha.

□

Armelle LE BIGOT-MACAUX est renommée dans ses fonctions de présidente d'honneur ;

Elyette JOUBERT est renommée dans ses fonctions de vice-présidente d'honneur.

□

La séance est levée à 17h35.

A Paris, le 1er avril 2025
Régine FLORIN, Présidente de l'EGPE

